

MESSAGE DU MAIRE DE LARUSCADE : Face à l'évolution de l'épidémie et suite à la carence de l'Etat en termes de protections individuelle et collective (Masques volatilisés, pas de dépistages, peu de respirateurs, manque de lits d'hôpitaux) le confinement fut décrété le 16 MARS. Les enfants furent alors considérés comme des vecteurs contagieux du COVID-19. Aujourd'hui la décision personnelle du Président de la république d'ouvrir partiellement l'école le 11 Mai contre l'avis des scientifiques et des médecins, met dans l'embarras les collectivités et les enseignants, de fait positionnés en 1^{er} de corvée. Conséquemment, vous les parents devaient choisir entre « envoyer ou ne pas envoyer » vos enfants en classe, si toutefois ils appartiennent aux classes autorisées (CP et CM2), gérer les alternances (Groupes) et reprendre le travail le cas échéant sans solution de garde. Nous en sommes conscients mais pas responsables, compte tenu que nos services périscolaires ne peuvent être mis en œuvre qu'avec des ressources humaines suffisantes et uniquement en complément des temps scolaires. Nous nous devons également d'assurer une sécurité sanitaire impérieuse et très chronophage voire inapplicable à la lettre.

C'est pour ces raisons que les enfants des classes maternelles auxquels il est impossible de faire respecter les « gestes barrières ou le port du masque » ne seront pas accueillis tant que la pandémie sera active, afin que nos ATSEM ne soient pas en contact obligé avec les enfants (Suivant les recommandations du CHSCT et du plan de prévention de la Mairie).

En revanche à partir du 25 Mai, date à laquelle un rapport du conseil scientifique sera remis au gouvernement, la situation pourrait évoluer suivant la tendance épidémiologique, en termes de services périscolaire (Garderie et restauration chaude ...). Notre région se consolidant en zone verte et si la contagion n'est plus avérée, la Mairie décidera avec la communauté éducative des suites à donner pour améliorer les services scolaires et parascolaires.

Du 14 au 25 Mai, vos enfants doivent s'inscrire aux transports et à la cantine via l'adresse courriel périscolaire ou par SMS .

A partir du 11 MAI, retrait des masques à l'APC ou à la mairie. Une attestation type employeurs sera en ligne sur le site.

Merci de votre compréhension la Mairie et ses fonctionnaires disponibles assureront la désinfection et les gestes protecteurs nécessaires pour la sécurité des enfants et des adultes encadrants. Concernant les temps périscolaires : Restauration, récréations, évolution dans les espaces communs, les masques seront fortement recommandés pour pallier aux soucis de distanciation et contagion par voie orale ou nasale.

Nota : Les réseaux dits sociaux colportent des sottises ou affirmations fausses sur les actions de la Mairie. Un certain JJ et d'autres se reconnaîtront, le cabinet d'avocat de la Mairie sera sollicité en cas de récidive. La Mairie est accessible par téléphone depuis le début de la crise ou par courriel via le site, nous avons toujours répondu présents pour vous répondre sur notre communauté de vie en ces temps difficiles.

« Il faut chasser la bêtise parce qu'elle rend bête ceux qui la rencontrent » B. Brecht